

Il importe que des politiques, une doctrine et des plans pertinents soient en place pour aider l'organisme organisateur à effectuer la planification de la sécurité; les personnes définissant le mandat devraient consulter ces instruments. Tous les plans doivent insister sur la nécessité d'une approche intégrée et multidisciplinaire.

Doctrine

La doctrine régissant la participation d'une force de police civile internationale dans des situations de camps de réfugiés ne devrait pas être formulée de manière informelle en plein milieu d'une situation d'urgence. Aussi bien les planificateurs que les opérateurs ont besoin d'une doctrine établie afin d'assurer le recrutement, la formation, le déploiement et le recours voulu à une force de police internationale. Cette doctrine devrait être élaborée en temps de paix et être enseignée, pratiquée et comprise par les responsables de la sécurité des camps de réfugiés.

De plus, les listes de contrôle établis dans le cadre de la doctrine doivent mettre en évidence le rôle du pays d'accueil et la nécessité de négocier des accords conjoints en matière de sécurité, et de s'entendre à leur sujet, dès que possible au début du processus. Les listes de contrôle doivent aborder non seulement la sécurité de l'intérieur et du périmètre des camps, mais elles doivent également permettre l'évaluation de la sécurité dans son ensemble dans l'État d'accueil et dans les États voisins, et dans d'autres secteurs, selon ce qu'on estime nécessaire. Ces listes de contrôle ou lignes directrices pourraient être utilisées par des organisations humanitaires, les forces armées, les forces policières et les autres parties qui interviennent pour assurer la sécurité des camps.

Information multidisciplinaire/mise en commun des renseignements

Même dans les cas où on dispose d'une abondance d'informations au sujet d'une crise qui évolue ou qui fait rage, l'analyse exacte et la mise en commun en temps opportun de ces informations peuvent se révéler difficiles. Ces informations proviennent de nombreuses sources, par exemple, des interlocuteurs sur place, des ONG internationales, des missions diplomatiques, etc., mais il faut colliger ces informations et les évaluer à l'endroit où se fait la planification. Une fois qu'une opération est en place, la nécessité de la mise en commun des informations et des renseignements est constante. Il faut établir, sous une forme ou une autre, un « centre conjoint du renseignement » à des fins de collecte, d'évaluation et de diffusion des renseignements vers les parties concernées. Il faut encourager la communauté internationale à donner suite à cette information.

Évaluation

Une bonne évaluation des réalités dans un camp de réfugiés donné revêt une importance déterminante pour le succès d'ensemble de toute opération. Il est possible que l'utilisation de normes relatives aux services policiers, par opposition aux normes militaires de contrôle, débouche sur des évaluations divergentes du nombre d'effectifs nécessaires au contrôle d'un camp de réfugiés. Cela tient au fait que les objectifs des deux organisations, et les outils dont elles disposent, sont différents. La décision de recourir à des forces policières ou militaires dépend de la nature du contexte du camp, ainsi que des besoins et capacités du